



# COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

[COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr](mailto:COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr)

[www.lanhouarneau.fr](http://www.lanhouarneau.fr)

<b>COMPTE RENDU DE REUNION</b>	<b>Conseil municipal du 19 avril 2018</b>
<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	<b>Date de convocation : 11 avril 2018</b> Absents : 0 Excusés : 2

## 1°. Attribution des subventions aux associations

Voici les subventions qui sont attribuées sur l'exercice 2018 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Proposition de la commission</b>
<b>Associations de LANHOUARNEAU</b>	<b>8 461.27 €</b>
Amicale des aînés	150.00 €
OGEC Ecole Ste Thérèse	6 491.27 €
Cap Alliance	500.00 €
Les Amis randonneurs	500.00 €
Sté de chasse St Hubert	300.00 €
Mam'Zelle Ribambelle	0.00 €
UNC	300.00 €
Théâtre de Lanhouarneau	220.00 €
<b>Associations de Lanhouarneau-Plounévez-Tréfléz</b>	<b>3 590.00 €</b>
F.C.L.P.	2 400.00 €
Alliance Judo de la Baie	335.00 €
Basket Ball Club du Kernic	175.00 €
Ensemble	400.00 €
Fous du Volant -Badminton	280.00 €
<b>écoles fréquentées par des Lanhouarnéens</b>	<b>69.00 €</b>
IREO Lesneven	46.00 €
MFR Plabennec Ploudaniel	23.00 €
<b>Autres associations</b>	<b>364.00 €</b>
Amicalement votre	40.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	162.00 €
Secours Populaire	162.00 €
<b>projets pédagogiques par jeunes Lanhouarnéens soumis à délibération particulière</b>	<b>300.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 784.27 €</b>

## 2°. Assurance prévoyance des collectivités locales

Le conseil municipal donne mandat au Centre de Gestion du Finistère pour faire une consultation auprès de cabinets d'assurances, sur la prestation « prévoyance » des agents territoriaux. Au vu du cabinet sélectionné et des tarifs obtenus, la Commune adhèrera, ou pas, au contrat collectif.

## 3°. Logements ARMORIQUE HABITAT

- ARMORIQUE HABITAT a demandé l'autorisation à la Commune de Lanhouarneau de proposer aux locataires en place d'acheter le logement social qu'ils occupent, car ces constructions se trouvent sur un terrain qui appartient à la Commune, par bail emphytéotique de 50 ans.  
Afin de maintenir un parc locatif suffisant, le conseil municipal a décidé de ne pas autoriser ARMORIQUE HABITAT à proposer ces logements à la vente.
- ARMORIQUE HABITAT va réaliser de gros travaux de rénovation sur 4 logements locatifs du Baradozic. Pour cela l'organisme a contracté deux emprunts, pour lesquels il demande que la Commune apporte sa garantie.  
Comme pour les précédentes demandes, lors de constructions ou gros travaux par le bailleur, le conseil municipal a validé la garantie de ces deux emprunts :
  - Un ECO PRÊT de 64 000 euros à 0.5% sur 25 ans, pour les travaux de réhabilitation thermique
  - Un prêt PAM de 104 754 euros à 1.35% sur 25 ans, pour les travaux de rénovation de logements sociaux

## 4°. Séjours ALSH avec tarification au quotient familial

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la tarification de l'accueil de loisirs et des actions sportives et pour ados est faite en tenant compte du quotient familial.

Désormais, le tarif des séjours de l'accueil de loisirs sera également calculé en fonction du quotient familial, de la manière suivante :

Tarification des séjours en fonction du QF – applicable au 01 juillet 2018	QF 0-650	QF 651-1050	QF 1051 et +
Séjour 2 jours / 1 nuit	28 €	Entre 35 et 40 €	Entre 40 et 45 €
Séjour 3 jours / 2 nuits	42 €	Entre 70 et 80 €	Entre 80 et 90 €
Séjour 4 jours / 3 nuits	56 €	Entre 95 et 110 €	Entre 110 et 120 €
Séjour 5 jours / 4 nuits	70€	Entre 110 et 130 €	Entre 130 et 150 €

## 5°. Compétence SPANC à Haut-Léon Communauté

Le conseil municipal valide le transfert de la compétence SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif à Haut-Léon Communauté, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ainsi, tous les dossiers liés à l'assainissement autonome d'une construction existante ou à venir seront traités par le service dédié à Haut-Léon Communauté.

## 6°. Dossiers en cours :

### - **Isolation des combles de la salle Ty-Placemur :**

Le conseil municipal valide le devis REA SERVICES pour une isolation des combles perdus de Ty-Placemur, pour un coût de 3 886.00 euros Hors Taxes, dépense pour laquelle l'organisme CERTINERGY versera une subvention de 77% du coût HT.

L'option de remplacement des dalles de faux plafond, pour un coût de 870.00 euros HT, est également validée.

### - **Subvention « produit des amendes de police » :**

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, pour les travaux d'aménagement de la rue du Manoir. Le coût de l'opération est estimé à 15 232.50 euros Hors Taxes.

### - **Le programme global VOIRIE 2018** est estimé à 40 271.00 euros HT, soit 48 325.20 € TTC.

Dont :

Installation de chantier :	2 000.00 euros HT
Pen ar Créach Vian	7 905.00
Lanveur	7 631.00
Le Fers de chez JR vers a route de St Derrien	7 502.50
Rue du Manoir	15 232.50

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer la consultation pour ce marché, afin que les travaux puissent être réalisés après l'été.

### - La Commune de Lanhouarneau a autorisé l'opérateur ORANGE à installer un pylône à la station de traitement des eaux usées de Ruléa, afin d'y apposer une **antenne relais de téléphonie mobile**, moyennant un loyer annuel de 2500 euros.

Cela permettra une meilleure qualité de réception des communications sur le territoire.

### - Un **contrat de maintenance** sera signé avec l'entreprise **DOMOCONTROL**, afin de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif installé au stade, et qui permet au **SAMU29** de déclencher l'éclairage du stade si l'hélicoptère a besoin d'atterrir de nuit.

Coût : 384.00 euros HT par an.

## 7°. Questions diverses :

### **Déploiement de la fibre optique :**

Tout le territoire de la Commune de Lanhouarneau sera desservi par la fibre optique d'ici quelques mois.

- A partir du mois de mai, les entreprises feront les vérifications nécessaires pour s'assurer du mode de câblage (en souterrain ou en aérien) à installer, selon la configuration des lieux.

- En été, raccordement des armoires de distribution (une à Placemeur, une autre rue des Ecoles)
- Déploiement à partir des armoires, de septembre à décembre 2018.
- Les abonnements Internet pourront être commercialisés avant l'été 2019. Chacun devra contacter son fournisseur de réseau pour savoir comment relier la fibre située en limite de propriété à ses prises téléphoniques.
- Pour suivre l'avancement du déploiement de la fibre optique, consulter le site Internet : [www.thdbretagne.bzh](http://www.thdbretagne.bzh)

Il est important de noter que l'ELAGAGE des arbres et arbustes situés à proximité des lignes aériennes est CAPITAL : le défaut d'élagage est à l'origine du non-déploiement de 10% des lignes à installer.

### Campagne de lutte contre le frelon asiatique :

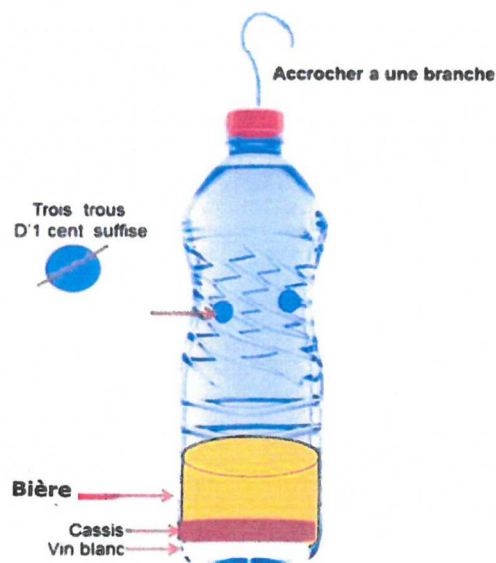
Une harmonisation des pratiques est en réflexion sur le territoire de Haut-Léon Communauté. Il est vivement conseillé aux administrés d'installer des pièges contre ces insectes nuisibles, surtout à cette époque de l'année. Les indications pour fabriquer les pièges figurent ci-dessous. Les référents communaux qui peuvent renseigner les administrés de Lanhouarneau, en cas de découverte de nid primaire, sont :

- Jean BOZEC, Veuleury, joignable au 02 98 61 62 58 ou au 06 02 23 30 36
- Roger GRALL, Kerzingar, joignable au 02 98 61 64 90

## PIEGE A FRELONS ASIATIQUES

Pour fabriquer ce piège il suffit de récupérer une bouteille d'eau minérale, de percer 3 trous d'un centimètre de diamètre, puis de verser à l'intérieur environ 6 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière (brune de préférence), 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis ou grenadine. Mélanger le tout.

Accrocher ce piège à une branche, de préférence exposé au soleil.



Remplacer le mélange tout les 15 jours